



« SYNERGIES POUR UN ENFANT »

ASSOCIATION LOI 1901

Siège social : 14 rue des Pinsons, Lescar, 64230

Contact : Blandine et Jean-Claude HAMON

Tel : 06 64 51 43 35

Besoin de soutien médical pour Ines

Cette enfant (photo ci-contre), née en septembre 2014, habite à Port Gentil. Elle est née avec une malformation importante des deux pieds.

La famille très démunie de cette enfant a fait une demande d'aide au sein de l'antenne de rééducation fonctionnelle de Port Gentil. Une consultation chez un chirurgien orthopédique local a confirmé la nécessité d'un double geste chirurgical pour permettre à l'enfant de marcher et devenir autonome



La prise en charge de l'enfant comprend: un double geste chirurgical orthopédique (pieds bots bilatéraux) avec des séances de kinésithérapie complémentaires, un suivi post opératoire, ainsi que la fourniture de paires de chaussures orthopédiques de correction. (à raison de deux paires fournies par année).Le suivi s'étalera sur trois ans.

Un contrat d'engagement solidaire avec la famille vient d'être signé avant le début de la prise en charge. Un suivi de proximité à domicile sera réalisé par l'équipe des visiteurs sociaux afin de garantir la bonne rééducation de l'enfant : port effectif des chaussures orthopédiques et accompagnement lors des visites de contrôle chez le chirurgien.

Coût global nécessaire: 5000 euros

Un grand MERCI au nom de Ines et de sa famille de bien vouloir contribuer à cet acte de solidarité

MON SOUTIEN POUR Ines

A compléter et à retourner accompagné de votre participation à :

Association « **SYNERGIES POUR UN ENFANT** »,
chez Mr et Mme Hamon, 14 rue des Pinsons, 64230 Lescar

- **Oui je souhaite faire un don de :Euros**
- **Oui je souhaite adhérer à l'association (cotisation annuelle de 15 Euros)**

Ci-joint mon règlement à l'ordre de « **SYNERGIES POUR UN ENFANT** »
d'un montant total de :..... Euros

N'oubliez pas de nous indiquer ci-dessous vos coordonnées :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E.mail :

Vos dons sont déductibles des impôts puisque l'association « synergies pour un enfant » entre dans le cadre fiscal des associations de bienfaisance ou d'intérêt général. Nous vous adresserons un reçu fiscal.